

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2010

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHEVALLIER Martine, Maire.

Etaient présents : GAUTHIER Denis / COUILLEROT Denis / GUILLEMIN Daniel / JANNIN Pierre / NICOLAS Nathalie / ESTIGNARD Isabelle / VOISIN Anne Marie / COTTIN Eric / BAYARD Jean Marc / RIVOIRE Yves, / BOULET Françoise / DALLOZ Marie Claude

Etaient excusés : PRUDENT Raymond / GUIAUD Marcel

ENTEND le compte rendu de la précédente réunion qui avait eu lieu le 23 février 2010

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 : Madame le Maire présente le compte administratif

➤ du budget principal ;

- section de fonctionnement : dépenses : 312 581.44
Recettes : 380 879.36

recettes : 277 510.14

- section d'investissement : dépenses : 176 390.90
Recettes : 155 950.13

➤ du budget assainissement

- section de fonctionnement : dépenses : 17 870.42
recettes : 18 786.78

recettes : 9460.13

- section d'investissement : dépenses : 58 809.61
recettes : 56 932.57

➤ du budget CCAS

-section de fonctionnement : dépenses 0
Recettes : 0

Madame le Maire se retire pendant les délibérés ; Monsieur GUILLEMIN Daniel Ier adjoint fait voter les comptes administratifs :

Commune : pour 11 – contre 0 – abstention 1

Assainissement pour 12 – contre 0 – abstention 0

CCAS pour 12 – contre 0 – abstention 0

COMPTE DE GESTION 2009

Madame le Maire présente à ses conseillers le compte de gestion établi par le Trésorier. Elle indique que celui-ci est conforme au compte administratif.

Le C.M. approuve, à l'unanimité ce compte de gestion.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil municipal approuve les propositions d'affectation des résultats 2009 tels que détaillés dans les tableaux présentés

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Madame le Maire rappelle les taux actuels et indique que pour 2010, le produit fiscal attendu serait de 152220.38 euros

Madame le Maire demande si le conseil municipal souhaiterait augmenter les taux des 4 taxes locales. Après vote : 4 pour l'augmentation des taxes – 7 contre l'augmentation – 2 abstentions

Le taux des taxes restera identique aux autres années soit
taxe d'habitation 6.80% -
taxe foncière bâti : 14.37
taxe foncière non bâti : 33.35

TRAVAUX STADE : Sur les quatre devis demandés concernant l'arrachage des souches de la haie, le devis de Monsieur JOUVENCEAU est retenu
Etudie le devis de l'entreprise IMTC pour la réparation ou le changement de la chaudière.
Le conseil accepte le devis pour le remplacement de la chaudière.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT : le conseil étudie le montant de la taxe d'assainissement et après vote : pour 12 – contre 1 – abstention 1, décide d'augmenter la taxe d'assainissement à partir de 2010 soit 0.90 € /M 3 d'eau consommé au lieu de 0.80 centimes.
Autorise Madame le Maire à contracter un emprunt pour réaliser les travaux de la tranche 3 et 4. Madame le Maire annonce qu'elle étudiera différentes propositions des banques.
La commission d'ouverture des plis pour les travaux d'assainissement de la tranche 3 et 4 s'est réunie le 13 mars 2010. 11 entreprises ont déposé des offres. L'entreprise MARMONT la moins-disant est retenue. Madame le Maire souhaite que les travaux puissent débiter rapidement. S'entretiendra avec OPAC pour les modalités du dossier.

BUDGET PRIMITIF 2010

Madame le Maire présente les propositions des différents budgets

- **Budget Principal**
 - Section de fonctionnement : Dépenses = 392 381.00 €
 - Recettes = 441 967.00 €
 - Section d'investissement : Dépenses et recettes = 181 854.00 €

- **Budget Assainissement**
 - Section de fonctionnement : dépenses et recettes = 25 910.00 €.
 - Section d'investissement : dépenses et recettes = 215 515.00 €

- **Budget CCAS**

Pas d'opérations prévues pour l'exercice 2010, seules les reprises de l'excédent 2009 apparaissent pour 501 €.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

TRAVAUX MAIRIE : le carrelage est en cours de réalisation par l'entreprise COMPAGNON. Monsieur GALLET électricien et Monsieur DONNARAY peintre termineront la réfection de la salle

Madame le Maire informe le conseil d'un courrier de Monsieur MORATIN Dominique demandant la réfection de la desserte donnant accès à sa parcelle de bois aux barrats.

Dans le cadre de la délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A39 et du rétablissement des voies de communication, Madame le Maire -
informe que la société des Autoroutes APRR a chargé le cabinet de Géomètres-experts MORNAND-JANIN-SCHENIRER à Dijon de procéder aux opérations de Délimitation du Domaine Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A39 qui traverse le territoire de la commune de BEAUREPAIRE EN BRESSE et présente, le plan projet de délimitation et indique que cette opération permettra la remise foncière des voies par acte administratif gratuit et que les frais de transfert seront à la charge de la société APRR.

Madame le Maire présente le compte rendu de la réunion du SIVU BOCAGE BRESSAN : des sapeurs pompiers seront décorés d'une médaille lors d'une cérémonie à SAILLENARD le 11 juillet 2010.

Suite à l'adhésion à Radio Bresse, Madame le Maire informe le conseil que toutes infos communes ou/et associations peuvent être diffusées par la mairie. Il suffira de faire passer les messages écrits au secrétariat de Madame le Maire

Madame le maire lit un courrier de Maître DEMOND- TISSOT, second avocat de Monsieur BUFFET, concernant les éventuelles nuisances occasionnées par la VMC de l'ancienne gendarmerie. Les frais d'avocats d'huissiers et dommages et intérêts pourraient être à la charge de la commune. Madame le maire informe le conseil qu'une défense est en cours.

Cérémonie du 8 mai : une cérémonie aura lieu au monument aux morts le 8 mai 2010

Madame le Maire remercie Monsieur Noël DALLOZ pour l'installation d'une table et des bancs sous la tonnelle à proximité du terrain de tennis et remercie également Marie Claude pour les fleurs plantées à la mairie et sur le parvis de l'église ;

SYNDICAT DES EAUX DE LA SEILLETTE : suite à la réunion du 11 mars 2010, Madame le Maire relate les comptes 2009. Ces derniers ont été acceptés. Elle informe que le syndicat à compter du 1 mai 2010 sera une association subventionnée par le Conseil Général à hauteur de 30 000 euros.

Madame BOULET Françoise signale des nuisances dans la rue des puisatiers (ordures ménagères déposées en dehors des conteneurs, évacuation des eaux usées...). Le SIVOM du louhannais en sera informé.